

Programmes « Manufacto, la fabrique des savoir-faire » et « Manuterra, apprendre du vivant » avec la Fondation d'entreprise Hermès, édition 2026-2027 - Appel à candidatures du 02 février au 15 mars 2026

Note d'information du 22 janvier 2026 relative aux programmes Manufacto et Manuterra

Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue

Bureau / Département

Affaire suivie par : Marie Bourvic, adjointe de la DRAAFPIC

Tél : 01 57 02 67 00

Mél : ce.drafpic@ac-creteil.fr

Pour Manufacto : Nelly Chabalier, chargée de mission d'inspection en Design et Métiers d'art ; nelly.chabalier@ac-creteil.fr – 06 63 62 92 37

Pour Manuterra : Vincenzo Zaccardo, IEN Sciences et Techniques Industrielles, mission académique EDD – vincenzo.zaccardo@ac-creteil.fr – 07 76 54 71 13

Texte adressé à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements de lycées polyvalents, de lycées professionnels, d'EREA et des collèges

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services départementaux de l'Education nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Mesdames et Messieurs les IA-IPR

Mesdames et Messieurs les IEN-IO/ET/EG..

Annexes :

- Guide de candidature 2026-2027 Manufacto
- Guide de candidature 2026-2027 Manuterra
- FAQ 2026-2027 Manufacto
- FAQ 2026-2027 Manuterra
- Charte du programme Manufacto
- Charte du programme Manuterra

1- Programmes Manufacto et Manuterra

- a) **Manufacto, la fabrique des savoir-faire** est un dispositif de sensibilisation aux métiers de la main et de découverte de l'artisanat en milieu scolaire initié en 2016 par la **Fondation d'entreprise Hermès**, les Compagnons du devoir et du Tour de France, les écoles Camondo Paris et Méditerranée et actuellement quinze académies partenaires. Ce programme a pour objectif de valoriser les savoir-faire artisanaux, de partager un regard neuf sur les métiers de maroquinier, menuisier, sellier et plâtrier-stucateur auprès des générations futures et de transmettre le plaisir de « faire ». Manufacto vise à promouvoir les valeurs portées par ces métiers, telles que la

transmission, l'entraide et l'exigence. Le dispositif prend place, par ailleurs, dans les projets portés par le campus des métiers et des qualifications MoMADe, Mode, Métiers d'art et Design.

Manufacto se déploie à raison de douze séances de deux heures par classe, pendant les heures de cours, au sein de l'établissement ou de l'école volontaire. Le projet est pleinement intégré au cursus, du primaire au lycée. Encadrés par un trio de professionnels – un artisan, un assistant et un enseignant –, les élèves découvrent les matières, savoir-faire et gestes créateurs propres aux métiers évoqués en réalisant pas à pas un objet beau et utile. Au fil des séances, Manufacto ambitionne, par une sensibilisation esthétique et la découverte de gestes, techniques et outils de métiers méconnus, d'ouvrir aux élèves des perspectives en matière d'orientation, voire de susciter des vocations.

- b) **Manuterra, apprendre du vivant** est un programme lancé en 2021 par la Fondation d'entreprise Hermès avec la Saline royale d'Arc-et-Senans, les Compagnons du Devoir et du Tour de France et l'académie de Besançon. Le programme Manuterra consiste en des séances d'immersion, pour des élèves du CE2 à la seconde, au cœur d'un jardin à aménager, dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement. Pendant le temps scolaire, encadrés par un professionnel (jardinier, horticulteur, maraîcher...) et un médiateur, les élèves créent et entretiennent une parcelle selon les techniques de la permaculture.

De multiples thématiques environnementales sont abordées de manière très concrète au fil de ces séances : les savoir-faire du jardinier et des autres professionnels de la nature, la gestion de l'eau, le cycle des plantes et leur identification, la vie du sol, les engrais naturels, etc. La mise en place de ce jardin à visée pédagogique au sein de l'école/établissement contribue ainsi à l'éducation des élèves au développement durable. Prenant place *in situ*, les sessions nécessitent la participation active des élèves, invités à travailler la terre, manipuler des outils et acquérir des gestes spécifiques. C'est précisément par l'appropriation d'un espace vivant que Manuterra permet de sensibiliser les enfants et adolescents à la préservation de la biodiversité. Au terme de l'année, il leur revient de transmettre la parcelle cultivée à une nouvelle classe de l'école/établissement, qui l'entretiendra l'année suivante.

2- Les critères d'éligibilité des candidatures

- a) **Manufacto, la fabrique des savoir-faire** – Pour les 3 départements 77, 93 et 94

Tout établissement dont les équipes pédagogiques sont convaincues de l'importance de la pratique artisanale dans un cadre scolaire, peut aspirer à intégrer le programme Manufacto, la fabrique des savoir-faire, remplissant les critères d'éligibilité mentionnés ci-dessous :

- Être un établissement scolaire public ou privé sous contrat ;
- Constituer une équipe pluridisciplinaire, avec un enseignant référent, prête à s'engager durant toute la durée du programme (année scolaire) ;

- b) **Manuterra, apprendre du vivant** – Pour les départements 93 et 77 nord

Tout établissement ou école dont les équipes pédagogiques sont convaincues de l'importance de la sensibilisation à la biodiversité dans un cadre scolaire, peut aspirer à intégrer le programme Manuterra, remplissant les critères d'éligibilité mentionnés ci-dessous :

- Être une école ou un établissement scolaire public ou privé sous contrat ;
- Constituer une équipe pluridisciplinaire, avec un enseignant référent, prête à s'engager durant toute la durée du programme (année scolaire) ;
- Inscrire une classe à partir du CM1 et jusqu'à la seconde générale et technologique
- Avoir accès à un terrain cultivable de 30m² minimum au sein de l'établissement, un lieu de stockage du matériel et un espace (dans la classe par exemple) pour entreposer les semis.

3- Les critères de sélection des candidatures

Un comité de sélection conjoint entre la fondation, le rectorat et les DSDEN étudiera les dossiers.

L'appel à candidatures pour participer à Manufacto ou Manuterra en 2026-2027 sera ouvert du 2 février au 15 mars 2026.

Les enseignants des territoires académiques partenaires sont invités à postuler sur le site internet de la Fondation d'entreprise Hermès : <https://www.fondationentreprisehermes.org/fr/appels-candidatures>.

Seront appréciés pour les deux programmes :

- **Motivation de l'équipe pédagogique** à inscrire ce projet interdisciplinaire dans la progression pédagogique de la classe engagée en cohérence avec le projet d'école ou de l'établissement ;
- **Portage solide du projet** par une équipe pédagogique interdisciplinaire, animée par un enseignant référent d'une part, et par la direction de l'école ou de l'établissement d'autre part ;
- **Inscription de Manufacto dans le cadre des enseignements**, du socle commun et/ou du parcours avenir ou de tout autre dispositif de découverte des métiers ;
- **Inscription de Manuterra dans le cadre des enseignements**, du socle commun et/ou de tout autre dispositif de sensibilisation aux enjeux environnementaux et/ou de découverte des métiers ;
- **Proposition des pistes pédagogiques novatrices** visant à amplifier et/ou pérenniser les apports du projet initié, au-delà de la durée du projet et/ou de la classe participante au programme.

Sachant pouvoir compter sur vous pour valoriser l'artisanat et la beauté des savoir-faire d'excellence et pour vous engager en faveur de la biodiversité et dans l'éducation au développement durable,

**Les référents académiques « Programmes « Manufacto, la fabrique des savoir-faire » et
« Manuterra, apprendre du vivant »**

Marie BOURVIC, Nelly CHABALIER, Vincenzo ZACCARDO